

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

**RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 186

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Gosselin, M. Kamardine, Mme Alexandra Martin, Mme Bazin-Malgras,
M. Taite et M. Descoeur

ARTICLE 19

À l'alinéa 3, après le mot :

« secours, »,

insérer les mots :

« les forestiers-sapeurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les forestiers-sapeurs sont essentiels pour la lutte contre le risque incendie, notamment parce qu'ils entretiennent les chemins qui permettent aux pompiers de s'approcher au plus près des incendies de forêt.

Ils interviennent également lors des incendies pour ouvrir un chemin qui est entravé par des troncs ou pour surveiller les abords des routes. Ils leur arrivent fréquemment d'éteindre un feu naissant.

Il est important de mieux reconnaître leur métier en les intégrant dans cette proposition de loi.